

Préambule : Les auteurs de ce document ont participé à la session 2018 de la section 27 du CNU, réunie pour l'examen des demandes de qualification. Ce texte est le résultat de leur expérience et il est diffusé dans le cadre de l'**association Specif campus**. Il ne peut pas être considéré comme un document officiel émanant du CNU 27.

Les sessions de qualification se sont tenues :

- à Nancy, du 29 janvier au 2 février 2018, pour les qualifications aux fonctions de maître de conférences ;
- à Paris, les 6 et 7 février 2018, pour les qualifications aux fonctions de professeur des universités.

Procédure dématérialisée et étude de la recevabilité des dossiers

Pour la première fois, lors de cette session de qualification 2018, les dossiers étaient dématérialisés. Les candidats ont donc déposé les pièces « numérisées » de leur dossier dans l'application Galaxie. De plus, l'étude de recevabilité des dossiers (présence et conformité des pièces obligatoires) a été réalisée par les services du ministère, avant étude des dossiers par les rapporteurs. D'une certaine manière, la dématérialisation homogénéise et simplifie le processus pour les candidats (qui peuvent télé-verser les pièces en plusieurs fois et mettre à jour leur dossier jusqu'à la validation définitive) et pour les rapporteurs (qui ont accès aux dossiers numériques, ainsi que les autres membres de l'assemblée).

L'étude de la recevabilité par le ministère, par contre, a eu des conséquences fâcheuses pour certains candidats. En effet, l'interface n'était ni très explicite ni bien reliée aux textes officiels. L'administration a signalé tardivement l'absence ou la non conformité (dont des absences de traduction en français) de pièces de dossiers. Pour certains candidats il était trop tard pour qu'ils y remédient dans les temps et pour d'autres, les rectifications n'ont pas été acceptées par l'administration.

Les années précédentes, il y avait de 5 à 10 dossiers déclarés irrecevables par le CNU 27.

In fine, 19 dossiers de demande de qualification MCF et 5 dossiers de demande de qualification PR ont été déclarés irrecevables par l'administration en 2018. Les motifs de non recevabilité ont essentiellement porté sur 4 pièces :

- Le diplôme de doctorat : il doit s'agir d'un diplôme ou d'une attestation de réussite. Certains candidats ont fourni le PV de soutenance ou le manuscrit de thèse, ce qui n'est pas conforme. De plus, en cas de diplôme rédigé en langue étrangère, le candidat doit fournir une traduction en français (même pour quelques mots en anglais).
- Les travaux : le candidat MCF doit fournir de 1 à 3 travaux (jusqu'à 5 travaux pour les candidats PR). Par travaux, on entend publications, mais aussi le manuscrit de thèse (ou de HdR). L'absence de travaux déposés a malheureusement rendu plusieurs dossiers irrecevables.
- L'exposé des activités de recherche et d'enseignement : le candidat est tenu de fournir un document d'au plus 4 pages expliquant ses activités.

- Le PV ou rapport de soutenance : pour être recevable, le rapport de soutenance doit comporter les noms des membres du jury, un texte et la signature du président du jury. Pour les thèses étrangères, ce document peut ne pas exister ; cela doit alors être explicité par le candidat et ne constitue pas un motif de non recevabilité. Si le texte est rédigé en langue étrangère, il doit être traduit en français.

Recommandations aux candidats

Les pièces constitutives du dossier sont donc de première importance puisque l'absence de l'une d'entre elles rend la candidature irrecevable.

Entre autres, le candidat doit faire le nécessaire pour joindre de préférence son diplôme. Si la soutenance est récente, en attendant l'édition du diplôme, une attestation de réussite (et non pas un simple avis de soutenance) peut convenir.

Le PV de soutenance peut contenir plusieurs pages ; il est préférable de toutes les fournir (dont la page rédigée du rapport de soutenance).

Les candidats doivent aussi apporter un soin tout particulier à la qualité rédactionnelle du dossier. Comme la composition de ce document est contrainte, depuis cette année, par l'interface de téléversement des pièces du dossier, une partie doit être intégrée dans « l'exposé d'au plus 4 pages » et une autre partie dans les pièces complémentaires.

La section 27 fournit sur son site une note à destination des candidats aux qualifications MCF et PR. En particulier, le candidat trouvera des conseils pour renseigner son inscription Antarès, puis pour préparer son dossier (version à télé-verser sous Galaxie) sans oublier les documents complémentaires exigés par le CNU 27. Les critères de qualification sont aussi présentés. Toutes ces informations se trouvent dans plusieurs rubriques du site du CNU 27, dont il est opportun de diffuser largement l'existence :

Site du CNU 27 : <http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr/>

Puis dans le chapitre « Qualifications » :

http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr/Qualifications/Notes_aux_candidats.html

http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr/Qualifications/Note_detaillee_qualification.html

ainsi que la rubrique « Pour les doctorants ».

Il est également important de lire les textes officiels (ils sont référencés *via* le site Galaxie).

Travail préalable aux sessions

Le CNU 27 est composé de 48 binômes (24 binômes de rang B ; 24 binômes de rang A). Pour chaque session, chaque binôme est représenté par l'un de ses membres. Chaque rapporteur effectue, préalablement à chaque session de qualification, un travail d'étude d'une quarantaine de dossiers. Les rapporteurs de rang B ne rapportent que sur des dossiers de qualification aux fonctions de MCF ; les rapporteurs de rang A rapportent sur des dossiers de qualification aux fonctions de MCF et de PR. Dans la mesure du possible, chaque dossier est étudié par un rapporteur proche de la thématique principale des travaux de recherche ; l'autre rapporteur peut être thématiquement plus éloigné.

Les rapporteurs du CNU 27 sont invités à envoyer un accusé de réception à chaque candidat détaillant les informations reçues ou incomplètes. Malgré la dématérialisation des dossiers et l'étude de la recevabilité en amont, le CNU 27 a souhaité maintenir cet échange entre les candidats et leurs rapporteurs.

Impartialité et règles de déontologie

La section 27 respecte les règles de déontologie imposées aux sections ; certaines règles sont même élargies. Ne participent à la session que les membres du CNU n'ayant aucun conflit d'intérêt avec un candidat (non apparentés et sans lien de proximité étroit avec l'un des candidats). Les rapporteurs ne traitent pas les candidats de leur établissement, de même s'ils ont fait partie de leur jury, ou s'ils ont des publications ou des travaux communs. Par ailleurs, lors des sessions, les membres du CNU quittent momentanément la salle lorsque le dossier de l'un de leurs doctorants est étudié. Les membres de la session ne participent ni à la discussion ni aux votes indicatifs concernant le dossier d'une personne de leur établissement ; en revanche, ils peuvent participer au vote final.

Refus de qualification

Pour chaque candidature refusée (candidat non qualifié ou hors section), une phrase explicative du motif de refus est définie en session. Les candidats concernés l'obtiennent *via* Galaxie. Cette phrase est importante pour comprendre les raisons du refus et pour permettre au candidat d'améliorer son dossier pour l'année suivante.

Hors Section

Cette année, le CNU 27 a déclaré « hors section » 14 candidats PR et 30 candidats MCF. Depuis 2015, une nouvelle procédure a été mise en place par le Ministère pour traiter les candidatures qui ont été déclarées « hors section » par toutes les sections demandées. L'objectif est de permettre la qualification des candidats pluridisciplinaires de qualité qui n'auraient pas trouvé de section d'accueil. Une réunion des bureaux des groupes des sections CNU s'est tenue le 27 février 2018 pour réexaminer ces candidatures (la section 27 fait partie du groupe V, qui comprend également les sections 25 – mathématiques - et 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques -). Si le candidat est finalement qualifié, cette qualification est acquise dans l'une des sections demandées initialement.

Cette nouvelle procédure semble très lourde et peu à même de bien traiter l'objectif visé. En effet, les candidats déclarés « hors section » ne sont « vraiment pas » dans la section. Il aurait fallu se poser, en amont, la question des mécanismes d'émergence de nouvelles disciplines : émergeant d'une section ? en appui sur plusieurs sections ? ex-nihilo ?

Un seul candidat en section 27 (également candidat en section 26) a été concerné par cette procédure en 2018 ; les décisions des sections n'ont pas été modifiées.

Résultats de la session de qualification

Session qualifications – Maîtres de Conférences

La session de qualification aux fonctions de Maître de Conférences s'est tenue à Nancy du 29 janvier au 2 février 2018.

Tableau 1 : Répartitions dossiers / candidatures et qualifiés chez les MCF

<i>Nombre de candidats</i>	<i>Évaporation ou irrecevables</i>	<i>Nombre de dossiers examinés</i>	<i>Qualifiés</i>	<i>Taux qualifiés/ examinés</i>	<i>Taux qualifiés/ dossiers dans la section</i>
693	127	566	382	67,49%	71,27%

Les 566 dossiers (cf. Tableau 1) ont été présentés par 48 personnes (enseignants-chercheurs et chercheurs Rang A et Rang B). Le travail a été accompli durant 4 journées complètes. L'étude préalable des dossiers par les rapporteurs (il faut compter plus d'une heure par dossier, et chaque rapporteur étudie environ 40 dossiers) leur permet d'exposer brièvement chaque dossier à l'assemblée. Pour chaque candidat, sont présentés notamment sa formation, son doctorat, ses enseignements, ses résultats de recherche, ses publications. Les rapporteurs mentionnent également des éléments complémentaires pertinents. Des discussions peuvent s'engager, puis la décision est prise collectivement, soit par consensus, soit lors d'un vote à la majorité.

Le nombre de dossiers non déposés (malgré une pré-inscription Antarès) reste élevé (103 dossiers). Le taux de qualification (taux obtenu sur le nombre de dossiers examinés) est de 67,49% et de 71,27% si on le ramène au nombre de dossiers dans la section (71,43% en 2017).

La majorité des refus est liée à des problèmes en recherche. Par ailleurs, 19 dossiers ont été déclarés irrecevables par l'administration et 5 ont été déclarés non examinés par la section (par exemple parce que le candidat n'a pas transmis les rapports de pré-soutenance), tandis que 30 dossiers ont été jugés hors section (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des candidatures MCF

Mention	Nombre	%
Renoncement du candidat	16	2,30%
Dossier non parvenu	87	12,55%
Déclaré irrecevable par l'administration	19	2,74%
Candidature non examinée par la section	5	0,72%
Hors section	30	4,33%
Non qualifié	154	22,22%
<i>Dossier globalement faible</i>	5	3,25%
<i>Problème en enseignement</i>	37	24,03%
<i>Problème en recherche</i>	79	51,30%
<i>Peu dans la section</i>	33	21,43%
Qualifié	382	55,12%
Total candidats	693	100%

La répartition par thématique de recherche des candidats, puis des qualifiés, pour 2018 est représentée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Répartition des qualifications MCF par thème

<i>Thème</i>	% cand. inscrits	cand. inscrits	dossiers examinés	qualifiés	% qualifiés
--------------	-------------------------	-----------------------	--------------------------	------------------	--------------------

<i>Inconnu ou inclassable</i>	0,72%	5	2	0	0%
<i>Algorithmique et R. O.</i>	15,01%	104	85	57	14,92%
<i>Architecture des machines</i>	3,17%	22	20	15	3,93%
<i>Bio-informatique</i>	2,60%	18	12	7	1,83%
<i>Communication/relation H. M.</i>	3,90%	27	22	14	3,66%
<i>Génie logiciel et programmation</i>	6,93%	48	42	33	8,64%
<i>Images et géométrie, ..., signaux</i>	15,30%	106	85	49	12,83%
<i>Informatique fondamentale</i>	9,09%	63	50	38	9,95%
<i>Informatique industrielle</i>	0,58%	4	3	1	0,26%
<i>Intelligence Artificielle</i>	18,18%	126	104	67	17,54%
<i>Réseaux</i>	7,50%	52	45	34	8,90%
<i>Systèmes d'information</i>	7,65%	53	44	30	7,85%
<i>Systèmes informatiques</i>	9,38%	65	52	37	9,69%
TOTAL	100%	693	566	382	100%

Session qualifications – Professeurs des Universités

La session de qualification aux fonctions de Professeur des Universités s'est tenue à Paris les 6 et 7 février 2018. 224 dossiers (cf. Tableau 4) ont été étudiés par 24 rapporteurs (enseignants-chercheurs et chercheurs, rang A).

Tableau 4 : Répartition dossiers / candidatures et qualifiés chez les PR

<i>Nombre de candidats</i>	<i>Évaporation ou irrecevables</i>	<i>Nombre de dossiers examinés</i>	<i>Qualifiés</i>	<i>Taux qualifiés/ examinés</i>	<i>Taux qualifiés/ dossiers dans la section</i>
224	22	202	138	68,32%	73,40%

Les dossiers couvrent plusieurs années de carrière, et leur examen préalable par les rapporteurs doit être particulièrement approfondi. De même que pour la session MCF, les présentations par les rapporteurs puis les discussions de l'assemblée permettent de prendre les décisions collectivement.

Au final, 68,32% des candidats ont été qualifiés ; 73,40% si on ne considère que les dossiers dans la section (69,66% en 2017). 14 dossiers ont été jugés hors section (cf. Tableau 4). Le détail de l'évaporation et les raisons de non qualification sont précisés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Répartition des candidatures PR

Mention	Nombre	Pourcentage
Renoncement du candidat	5	2,23%
Dossier non parvenu	12	5,36%
Déclaré irrecevable par l'administration	5	2,23%
Hors Section	14	6,25%
Non qualifié	50	22,32%
<i>Dossier globalement faible</i>	<i>11</i>	<i>22,00%</i>
<i>Problème en recherche</i>	<i>24</i>	<i>48,00%</i>
<i>Problème en enseignement</i>	<i>5</i>	<i>10,00%</i>
<i>Peu dans la section</i>	<i>10</i>	<i>20,00%</i>
Qualifié	138	61,61%
Total candidats	224	100%

La répartition par thématique de recherche est précisée dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Répartition par thématique de recherche PR

<i>Thème</i>	% cand. inscrits	cand. inscrits	dossiers examinés	qualifiés	% qualifiés
<i>Inconnu ou inclassable</i>	0,45%	1	0	0	0%
<i>Algorithmique et R.O.</i>	16,52%	37	34	23	16,67%
<i>Architecture des machines</i>	1,34%	3	2	0	0%
<i>Bio-informatique</i>	0,89%	2	1	1	0,72%
<i>Communication/relation Homme- Machine</i>	4,46%	10	9	5	3,62%
<i>Génie logiciel et programmation</i>	7,59%	17	16	13	9,42%
<i>Images et géométrie, ... signaux</i>	12,95%	29	27	17	12,32%
<i>Informatique fondamentale</i>	8,93%	20	18	8	5,80%
<i>Informatique industrielle</i>	0,89%	2	2	0	0%
<i>Intelligence Artificielle</i>	16,96%	38	35	27	19,57%
<i>Réseaux</i>	11,16%	25	23	19	13,77%

<i>Systèmes d'information</i>	8,93%	20	17	14	10,14%
<i>Systèmes informatiques</i>	8,93%	20	18	11	7,97%
TOTAL	100%	224	202	138	100%

Répartition femmes/hommes

Demandes MCF :

- 212 inscrites parmi les 693 ; 169 dossiers examinés parmi les 566 ; 113 qualifiées parmi les 382
- soit en % : 30,6% des inscrits ; 29,9% des dossiers examinés ; 29,6 % des qualifiés

Demandes PR :

- 44 inscrites parmi les 224 ; 37 dossiers examinés parmi les 202 ; 26 qualifiées parmi les 138
- soit en % : 19,6% des inscrits ; 18,3% des dossiers examinés ; 18,8 % des qualifiés

Requalification

Quelques demandes proviennent de candidats qui avaient été qualifiés il y a 4 ou 5 ans (2014 ou 2013) ; on parle de « requalification ». Notre section CNU a pour habitude de vérifier que le candidat a maintenu des travaux en recherche et une activité d'enseignement. Chaque cas est particulier, mais un candidat qui aurait une activité professionnelle sans aucun lien avec la recherche et l'enseignement supérieur aura peu de chances d'être à nouveau qualifié.

32 inscriptions MCF ; 27 examinés = 23 qualifiés ; 4 non qualifiés

43 inscriptions PR ; 40 examinés = 35 qualifiés ; 5 non qualifiés

On note que la pénurie de postes de PR constatée depuis quelques années induit un nombre important de demandes de requalification.

Néo-doctorants (2017) et doctorants 2016

Concernant les néo-doctorants (soutenance en 2017 : 337 inscrits ; 263 examinés dont 9 hors section), le taux de qualifiés MCF sur les dossiers examinés et dans la section est de 80,3% (contre 71,3% sur l'ensemble des demandes MCF : cf. Tableau 1).

Pour les doctorants 2016 (121 inscrits : 104 examinés donc 8 hors section), le taux de qualifiés est de 74%.

Première demande ou deuxième demande

Pour les candidats MCF qui demandent pour la première fois une qualification en 2018 et en section 27 (cet ensemble inclut donc les néo-doctorants) (552 inscrits ; 446 examinés dont 26 hors section), le taux de qualifiés MCF sur les dossiers examinés et dans la section est de 74,3%.

Pour les candidats MCF qui demandent pour la deuxième fois une qualification en 2018 et en section 27 (soit le dossier n'avait pas été déposé, soit il y avait eu un refus de qualification une année précédente) (77 inscrits ; 66 examinés dont 3 hors section), le taux de qualifiés MCF sur les dossiers examinés et dans la section est de 58,7%.

Si on extrait des précédents les candidats qui avaient eu un refus de qualification en 2017, pour les 44 qui se sont inscrits en 2018 ; 38 ont été examinés = 2 hors section ; 18 qualifiés ; 18 non qualifiés.

Diplômes étrangers

Les candidats ayant obtenu leur diplôme à l'étranger sont l'objet d'une étude particulière, pour décider s'il convient ou non de leur accorder une dispense de diplôme (doctorat ou HdR) qui accompagnera, le cas échéant, leur qualification.

MCF : 74 inscrits avec une demande de dispense de doctorat ; 49 qualifiés (accompagnés d'une dispense) ; soit 12,8 % des qualifiés [8% en 2017 ; 10% en 2016].

PR : 9 inscrits avec une demande de dispense d'HdR ; 3 qualifiés (accompagnés d'une dispense).

Conclusion

Cette session de qualification 2018 a été complexe à gérer, avec la mise en place « juste à temps » par le ministère de la dématérialisation et de l'étude de la recevabilité. Les sections CNU ont découvert les processus déployés en même temps que les candidats ; en particulier, le CNU 27 n'a pas pu les alerter sur les risques accrus d'irrecevabilité.

De plus, de par un avancement du calendrier de gestion des CRCT imposé aux candidats et aux sections CNU, le CNU 27 a dû traiter les demandes de CRCT durant la semaine des qualifications MCF, induisant une très forte charge de travail.

Du point de vue des candidats, pour les demandes qui ont été examinées par le CNU 27 (une fois passée l'étape de la recevabilité réalisée par le ministère), le taux de qualification, par rapport à 2017, est stable pour les MCF et légèrement supérieur pour les PR.

Pour les prochaines sessions de qualification, il conviendra que les candidats soient extrêmement attentifs aux textes officiels, aux recommandations du CNU 27, au calendrier et aux contraintes de l'interface Galaxie.

D'une manière générale, nous invitons les collègues et les candidats à consulter régulièrement le site du CNU 27 : <http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr>

Emmanuel Hainry (MCF élu Specif Campus, Nancy)
Pierre-Etienne Moreau (PR élu Specif Campus, Nancy)
Annick Montanvert (PR élue Specif Campus, Grenoble)